

COMMUNIQUE DE PRESSE

Crise financière et retraite Les contrats en points, une arme anti-volatilité

En sa qualité de mutuelle retraite, Médicis a toujours accordé une grande importance à la sécurisation de ses actifs financiers. Dès 2006, Médicis a pris des décisions afin de se prémunir des fluctuations de marché et de gommer les incertitudes sur la gestion de ses actifs.

Un pilotage payant dans la crise financière actuelle qui a immunisé nos clients et leur épargne des turbulences boursières.

Une gestion performante de ses régimes en points

Médicis a choisi un fonctionnement en points pour ses contrats d'épargne retraite Madelin et PERP. Chaque versement est immédiatement converti en points retraite dont le rendement est garanti chaque année, la valeur du point retraite ne peut en effet pas être baissée.

En 2008, le point retraite Médicis Madelin a même été revalorisé au 1^{er} juillet.

Nos adhérents se constituent donc chaque année leur retraite qui leur est acquise quoi qu'il advienne. Nos 2,17 milliards d'actifs appartiennent à nos adhérents afin d'honorer l'ensemble de leurs droits futurs.

En tant que mutuelle du code de la mutualité, Médicis doit respecter des contraintes réglementaires strictes, véritable pare-feu aux défaillances de gestion et garantie pour nos adhérents :

- des ratios de couverture technique à respecter au dessus de 100 % et à ne pas dégrader d'une année sur l'autre (notre ratio Madelin est à 103,27 % et notre ratio PERP est de 108,22%)
- une marge de solvabilité supérieure à 4 % témoignant de la solidité financière de l'entreprise assureur. Celle de Médicis est deux fois supérieure au minimum légal requis avec des fonds propres de 180 millions d'euros.

Une gestion saine de ses placements

Il ne suffit pas d'avoir une gestion sécurisée, encore faut-il que cette gestion soit de qualité. Pour cela, la gestion de Médicis est expertisée à trois niveaux :

- par l'ACAM (Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles),
- par un commissaire aux comptes,
- par des experts indépendants.

Une analyse, issue de ces expertises, fait apparaître une gestion financière saine et des placements de qualité non exposés.

Une gestion décorrélée des fluctuations de marché

En 2006, Médicis a pris plusieurs décisions sur sa gestion financière afin de mettre ses adhérents à l'abri des aléas boursiers. Ainsi la distribution de revenus certains a été privilégiée aux aléatoires plus-values. La répartition des 2,17 milliards d'actifs de la mutuelle a été modifiée afin de diminuer la part des actions au profit de placements obligataires plus sécuritaires et générant des revenus certains permettant d'assurer sereinement la couverture des engagements des adhérents.

A propos de Médicis :

Avec 163 000 adhérents, Médicis est la première mutuelle de retraite des indépendants. Créée en 1978 sous le nom d'Organic complémentaire, Médicis offre aux chefs d'entreprise, à leur conjoint et salariés, des solutions d'épargne retraite sur-mesure.

www.mutuelle-medicis.com

Contact presse :

Isabelle Augaudy

Médis

☎ 01.44.34.47.33.

contactpresse@mutuelle-medicis.com

Mutuelle des Entreprises et des Indépendants du Commerce, de l'Industrie et des Services

18, rue de l'Amiral Hamelin - 75780 Paris cedex 16 - www.mutuelle-medicis.com - E-mail : infos@mutuelle-medicis.com
Mutuelle adhérente à la Fédération Nationale de la Mutualité Française, régie par le code de la mutualité - N° Registre national des Mutuelles : 315 062 687

